

POSITION DU CANADA

La question des droits de la personne est passée à l'avant-plan des relations bilatérales après le massacre de Dili en novembre 1991. En réaction à cet incident, le Canada avait suspendu trois projets de développement totalisant 30 millions de dollars. Bien que la situation des droits de la personne en Indonésie - et particulièrement au Timor oriental -, continue de le préoccuper, le Canada a réagi aux signes d'amélioration de la situation en relançant les activités de planification de nouveaux projets de développement. L'aide canadienne, qui a atteint 31,5 millions de dollars en 1994-1995, se concentre dans quatre grands secteurs : l'environnement, les femmes et le développement, la mise en valeur des ressources humaines et la participation des communautés.

Le Canada poursuit avec l'Indonésie un dialogue ouvert et constructif sur la question des droits de la personne. Par l'intermédiaire de son programme de coopération au développement, le Canada contribue de façon concrète aux efforts engagés par les Indonésiens eux-mêmes afin de protéger et de promouvoir les droits de la personne. Un exemple de cette collaboration est le programme de coopération inauguré par les commissions nationales des droits de la personne de nos pays respectifs après la visite en Indonésie en avril dernier de M. Maxwell Yalden, président de la Commission canadienne des droits de la personne.

Le programme de coopération au développement, qui constitue un atout important pour la promotion des objectifs visés par le Canada en matière de droits de la personne, touche des questions sociales, environnementales et économiques fondamentales pour les populations indonésiennes. Une importante partie des programmes de coopération menés en Indonésie par l'ACDI se concentrent, de diverses façons, sur des questions liées aux principes du bon gouvernement, au développement démocratique et aux droits de la personne. Plusieurs projets visent notamment à favoriser l'émergence d'une société civile et la participation de la population. D'autres contribuent à la mise en place de politiques économiques et sociales saines et à l'amélioration de la compétence et de l'efficacité de la fonction publique. La plupart des projets contribuent à la promotion des droits économiques et sociaux et, en outre, des projets précis appuient les organisations non gouvernementales participant à la promotion des droits civils et politiques.

Au niveau multilatéral, le Canada fait part de ses préoccupations au sujet de la situation des droits de la personne au Timor oriental dans ses déclarations devant la Commission des droits de l'homme et l'Assemblée générale, le plus récemment devant la Troisième commission de la 50^e AGNU. Le président de la 51^e session de la Commission des droits de l'homme a émis une déclaration sur la situation au Timor oriental, négociée au préalable entre l'Indonésie et la Portugal. La déclaration faisait état de l'invitation au Haut commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme de se rendre au Timor oriental. Cette visite a eu lieu depuis, et le Haut commissaire fera rapport à la prochaine séance de la Commission.